

SPANC:

Service Public d'Assainissement Non Collectif



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

ANNEE 2024

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 2 |
| I) Les missions du service..... | 3 |
| 1) compétences obligatoires..... | 3 |
| a) contrôle des assainissements individuels neufs ou réhabilités..... | 3 |
| b) contrôle des installations d'assainissement déjà existantes..... | 3 |
| 2) missions supplémentaires..... | 4 |
| II) Le personnel | 4 |
| III) Bilan technique des actions menées en 2024..... | 5 |
| 1) indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif..... | 5 |
| 2) contrôle des installations neuves ou à réhabiliter..... | 6 |
| 3) contrôle des installations existantes..... | 6 |
| a) classification des installations..... | 6 |
| b) taux de conformité..... | 12 |
| c) taux de contrôles non réalisés..... | 13 |
| 4) actions d'accompagnement du SPANC en 2024..... | 13 |
| IV) Bilan financier..... | 13 |
| LISTE DES ANNEXES..... | 14 |

Préambule

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 1^{er} janvier 2009 par la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

Cette compétence obligatoire, est retranscrite dans l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce même code prévoit, dans son article L2224-5 que le président de la communauté de communes présente au conseil communautaire chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le contenu de ce rapport est fixé par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

I) Les missions du service

1) compétences obligatoires

Le SPANC Porte Océane du Limousin conformément à la délibération du 22 octobre 2008 (cf annexe) est uniquement chargé des compétences obligatoires définies par l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales : il s'agit du contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC) qui doit être réalisé avant le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder 10 ans.

L'arrêté du 7 septembre 2009 complété par l'arrêté du 27 avril 2012 détermine les modalités de cette mission.

a) **contrôle des assainissements individuels neufs ou réhabilités**

➤ Contrôle de conception et d'implantation

Ce contrôle est réalisé lors de l'instruction du permis de construire ou lors d'une réhabilitation. Le propriétaire transmet un dossier à la mairie qui le transmet ensuite au SPANC.

Il s'agit concrètement de réaliser une visite sur le terrain au cours de laquelle la faisabilité du projet est vérifiée (surface disponible, particularités du site...) et le cas échéant, conseiller une filière plus adaptée.

➤ Contrôle de bonne exécution des ouvrages,

Ce contrôle permet de s'assurer que le dispositif a été mis en place conformément au projet validé par le service et à la réglementation en vigueur.

Il est réalisé en deux phases :

- une fois le système de prétraitement mis en eau et le fond du système de traitement réalisé,
- juste avant le remblaiement du système de traitement.

b) **contrôle des installations d'assainissement déjà existantes**

Le SPANC est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement individuel déjà existantes sur son territoire.

Ce travail se décompose en deux temps :

- la réalisation d'un diagnostic du parc des installations d'assainissement non collectif,
- la réalisation d'un contrôle périodique des installations.

➤ Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien

L'arrêté du 7 septembre 2009 complété par l'arrêté du 27 avril 2012 précise les modalités de ce contrôle :

- identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels,
- vérifier le respect des prescriptions techniques en vigueur lors de la réalisation ou la réhabilitation de l'installation,
- constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risque environnemental, de risque sanitaire ou de nuisance.

➤ Contrôle périodique

Ce contrôle, dont la périodicité n'a pas encore été déterminée, sera mis en place à l'issue du diagnostic de bon fonctionnement.

L'article 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 précise les modalités de ce contrôle :

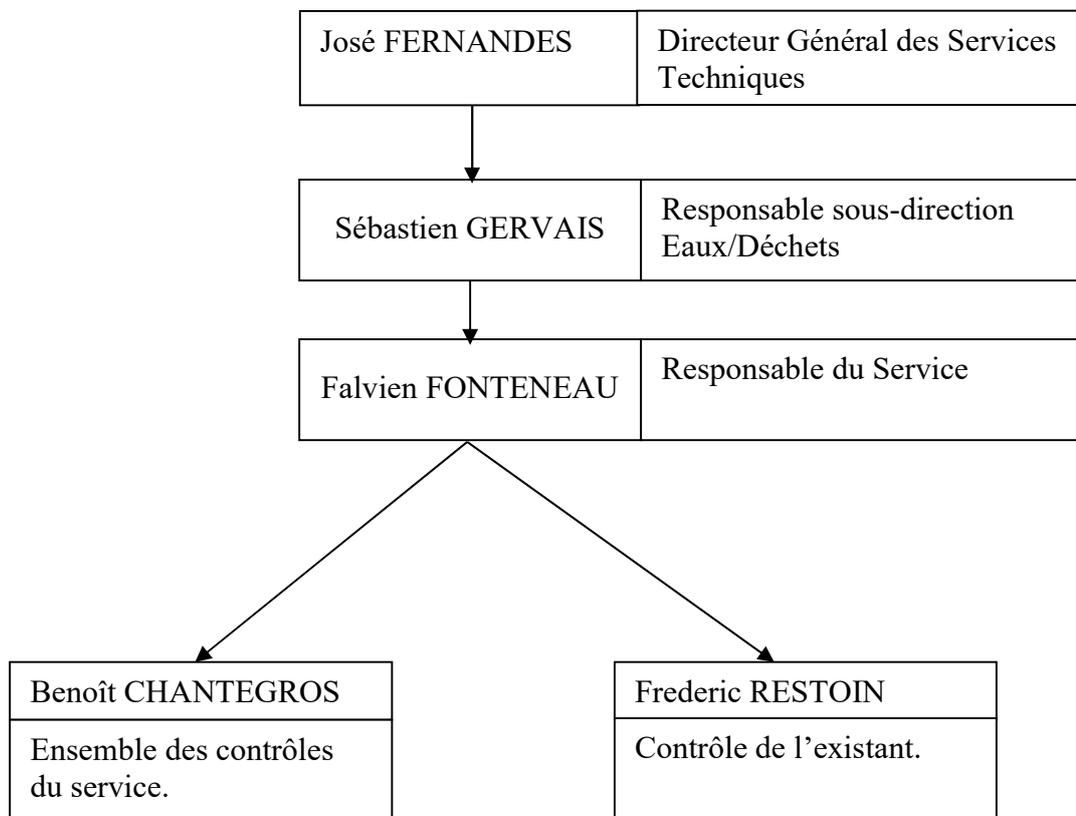
- vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels,
- constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risque environnemental, de risque sanitaire ou de nuisance.

2) missions supplémentaires

Comme tout service public, le SPANC a un devoir d'information et de conseil auprès des usagers. Ces prestations bien que non réglementées sont indispensables à l'efficacité du service, et peuvent prendre différentes formes :

- remise de brochure d'information à l'occasion d'une demande de permis de construire,
- conseils par les agents du service,
- visites sur site,
- actions de communication dans la presse,
- action de formation des professionnels (entrepreneurs) en liaison avec les chambres de commerce, des métiers...

II) Le personnel



III) Bilan technique des actions menées en 2024

Le règlement de service a été voté par le conseil communautaire le 16 décembre 2008, puis modifié le 15 décembre 2009 suite à l'évolution de la réglementation. Il est distribué aux usagers simultanément à la facturation.

Le nombre de foyers concernés par le SPANC a été estimé à 4 900 installations.

1) indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Les caractéristiques de calcul de cet indice sont données par l'arrêté du 2 mai 2007.

| Caractéristiques | Oui | Non | Note |
|---|-----|-----|------------|
| A – <u>Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC</u> | | | |
| * Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération | 20 | 0 | 20 |
| * Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération | 20 | 0 | 20 |
| * Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans | 30 | 0 | 30 |
| * Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations | 30 | 0 | 30 |
| B - <u>Eléments facultatifs du SPANC</u> | | | |
| * Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations | 10 | 0 | 0 |
| * Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations | 20 | 0 | 0 |
| * Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange | 10 | 0 | 0 |
| TOTAL | | | 100 |

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessus. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100. L'indice varie de 0 à 140.

La valeur de 100 témoigne d'une mise en œuvre effective du SPANC.

2) contrôle des installations neuves ou réhabilitées

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, 137 contrôles ont été réalisés :

| Communes | Types de contrôle | | | TOTAL |
|------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| | conception et implantation | réalisation initiale | réalisation finale | |
| Chaillac sur Vienne | 2 | 4 | 2 | 8 |
| Chéronnac | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Javerdat | 5 | 3 | 0 | 8 |
| Oradour sur Glane | 14 | 20 | 2 | 36 |
| Rochechouart | 10 | 11 | 2 | 23 |
| Saillat sur Vienne | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Saint Brice sur Vienne | 5 | 5 | 1 | 11 |
| Saint Junien | 11 | 16 | 2 | 29 |
| Saint Martin de Jussac | 1 | 2 | 0 | 3 |
| Saint Victurnien | 4 | 8 | 0 | 12 |
| Les Salles Lavauguyon | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Vayres | 4 | 0 | 0 | 4 |
| Videix | 0 | 1 | 0 | 1 |
| TOTAL | 57 | 71 | 9 | 137 |

3) contrôle des installations existantes

Le contrôle des installations existantes a démarré depuis le 16 février 2009.

a) classification des installations

Jusqu'au 26 juillet, le classement des installations d'assainissement autonome retenu dans le règlement de service est celui issu des directives de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dont l'objectif est de prioriser la réhabilitation des installations et de préserver la salubrité publique et la protection du milieu naturel.

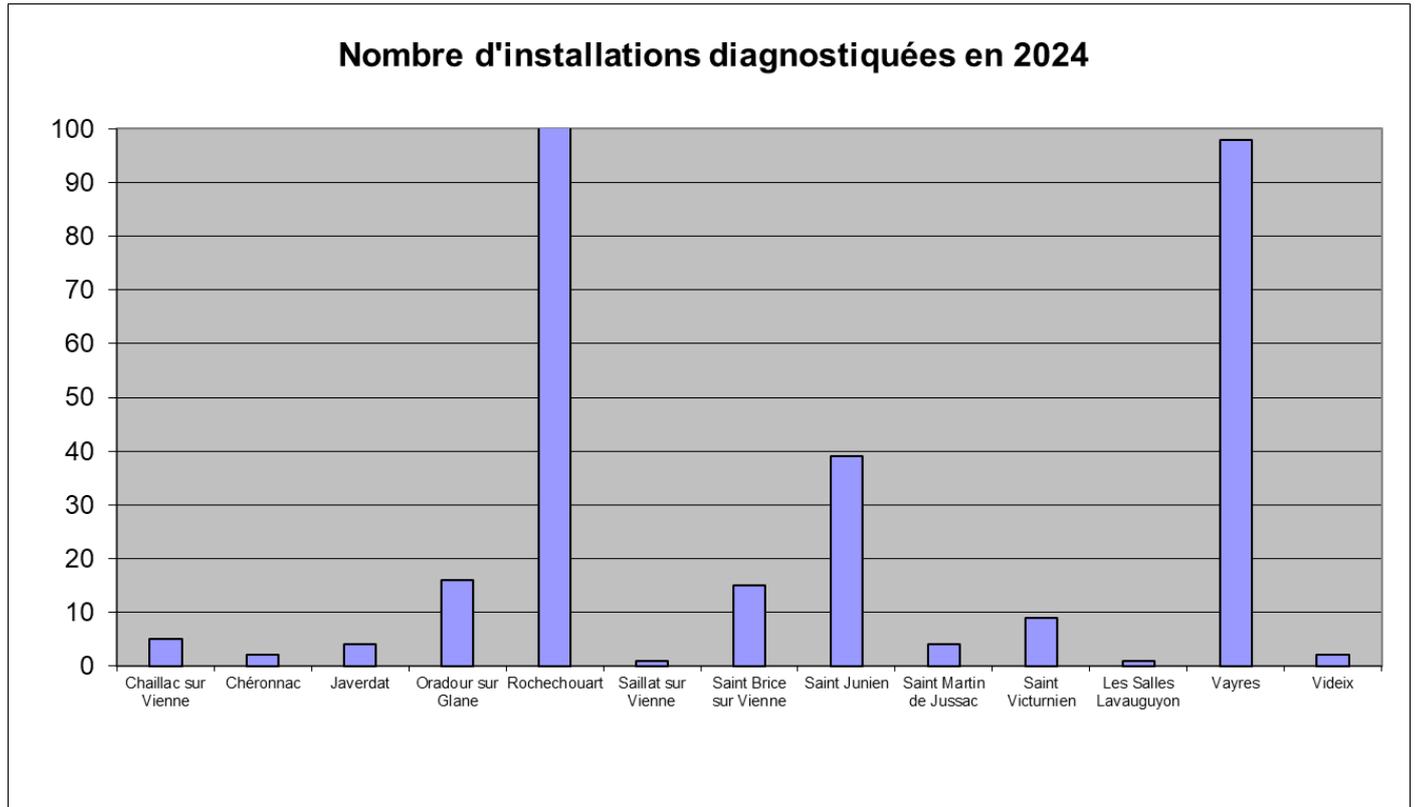
Les catégories d'installation sont les suivantes :

- « **Pas de Réhabilitation** » : Filière d'assainissement **en bon état de fonctionnement** : pour laquelle il est nécessaire de maintenir un entretien régulier ;
- « **Réhabilitation non indispensable** » : Filière d'assainissement **« acceptable en l'état » mais insuffisante** : pour laquelle il n'y a pas de garantie sur la pérennité des dispositifs et la nécessité de maintenir une surveillance et un entretien régulier ;
- « **Réhabilitation différée** » : Filière d'assainissement **« non acceptable »** nécessitant des travaux de collecte et/ou de traitement des eaux usées. Travaux non imposés mais fortement conseillés ;
- « **Réhabilitation urgente** » : Filière d'assainissement **« non acceptable » en « zone à risques »** nécessitant des travaux.

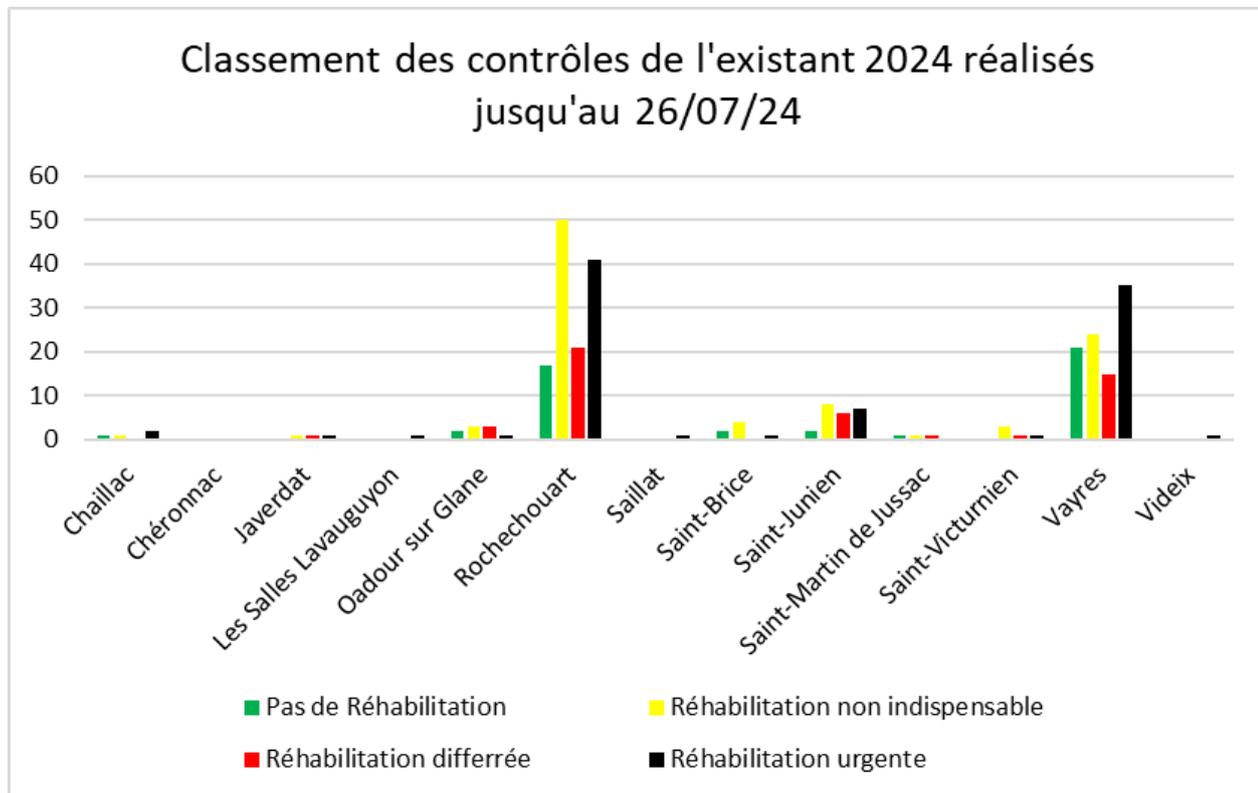
A partir du 29 juillet, le classement des installations est celui-ci figurant à l'annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

| INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX | | | |
|---|--|--|--|
| PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE | <input checked="" type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> OUI | |
| | | <input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires | <input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux |
| <input type="checkbox"/> Absence d'installation | Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique → Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais | | |
| <input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'n puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant être raccordé au réseau public de distribution | Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non conforme → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète | Installation non conforme → si vente travaux dans un délai de 1 an | Installation présentant un danger pour la santé des personnes | Installation présentant un risque environnemental avéré |
| <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée | | Installation non conforme | Installation non conforme |
| <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs | | → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an | → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an |
| <input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs | Liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation | | |
| <input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut | | | |

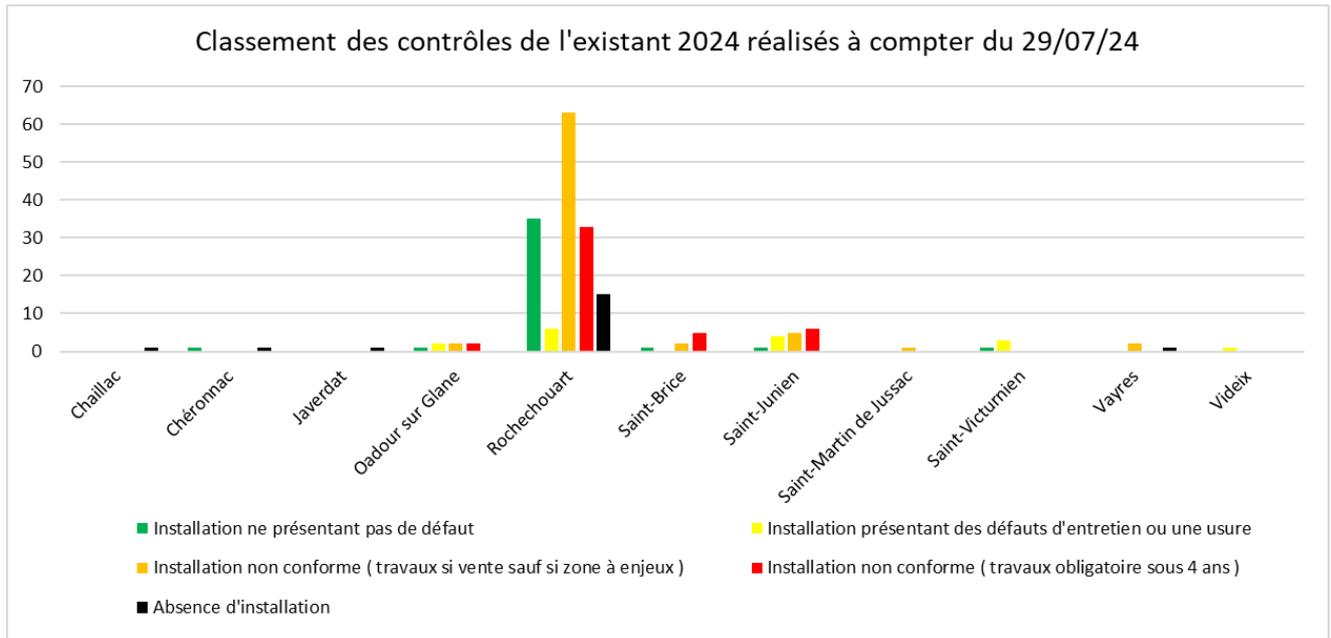
477 contrôles ont été réalisés en 2024 :



- **Détail par commune**
 - **classement jusqu'au 26/07/2024 :**



○ **classement à partir du 29/07/2024 :**



b) taux de conformité

Ce taux est défini par l'arrêté du 2 mai 2007. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service et le nombre total d'installations contrôlées :

$$I = (\text{nombre d'installations contrôlées jugées conformes}) / \text{nombre total d'installation contrôlées} * 100$$

Pour l'année 2024, 142 installations ont été jugées conformes (catégories « pas de réhabilitation », « réhabilitation non indispensable », « installation présentant un défaut d'entretien ou d'usures » et « installation ne présentant pas de défaut »).

Le taux de conformité est donc de :

$$I = 197/477 * 100 = 41,3\%$$

3) actions d'accompagnement du SPANC en 2024

La mise en place du SPANC s'est accompagnée d'un certain nombre d'actions pour présenter son rôle et son fonctionnement :

- a. Mise à disposition d'un imprimé de demande d'installation d'Assainissement non collectif (cf annexe),
- b. Mise à disposition d'un guide de demande d'installation d'assainissement non collectif (cf annexe),
- c. Mise à disposition d'un test de perméabilité simplifié (cf annexe).

Bilan financier

Les redevances couvrant les charges du service d'assainissement non collectif ont été établies par délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 (cf annexe) :

- contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution : 250 €,
- diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : 95 €.

Le compte financier unique est présent en annexe.

ANNEXES

- Annexe 1 : délibération du 12/12/23 fixant le montant des redevances,
- Annexe 2 : imprimé de demande d'installation d'un ANC,
- Annexe 3 : guide pour la réalisation d'un ANC,
- Annexe 4 : test de perméabilité simplifié,
- Annexe 5 : compte financier unique,
- Annexe 6 : note Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Annexe 7 : note Agence de l'Eau Adour Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 12 décembre 2023

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

| PRÉSENTS | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|
| Président | | |
| 1 ALLARD Pierre | | |
| Vice-présidents | | |
| 2 LACROIX Philippe | 5 DARDILHAC Annie | 8 HABRIAS Fabien |
| 3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie | 6 GRANET Jean-Pierre | 9 GRANET Thierry |
| 4 DUCHAMBON Jean | 7 VOUZELLAUD Raymond | 10 LEKIEFS Didier |
| Conseillers communautaires | | |
| 11 BALLAY Christine | 16 CLUZEAU Pascal | 21 FAVRAUD Alain |
| 12 BALESTRAT Yoann | 17 COINDEAU Lucien | 22 GERBAUD Alex |
| 13 BEAUDET Hervé | 18 CROCI Eliane | 23 LANNETTE MICHAUT Vanessa |
| 14 BEIGE Laurence | 19 DAUVERGNE Frédéric | 24 MURA Laure |
| 15 CHABAUD Mireille | 20 DESROCHES Bernadette | |
| ***** | | |
| PROCURATIONS | | |
| CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à ALLARD Pierre, président | | |
| CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président | | |
| COUCAUD Nadège, conseillère communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire | | |
| COQUILLAUD Edouard, conseiller communautaire, à CLUZEAU Pascal, conseiller communautaire | | |
| LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente | | |
| SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président | | |
| TARNAUD Nathalie, conseiller communautaire, à DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire | | |
| ***** | | |
| EXCUSÉS | | |
| CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire | | |
| GOURAUD Thierry, conseiller communautaire | | |
| GOURINAT Sophie, conseillère communautaire | | |
| RAKOTOMAHIEFA Vola, conseillère communautaire | | |

formant la majorité des membres en exercice.

VOUZELLAUD Raymond, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

| | |
|-----------------------------------|------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 35 |
| Nombre de suffrages exprimés | : 31 |
| Votes pour | : 28 |
| Votes contre | : 3 |
| Abstentions | : 0 |

2023/282 – EAU ET ASSAINISSEMENT
RECUEIL DES TARIFS 2024

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe,

Vu la délibération de la communauté de communes Porte Océane du Limousin portant modification de ses statuts en matière d'eau et d'assainissement collectif, en date du 26 septembre 2019,

Considérant la prise des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » par la communauté de communes Porte Océane du Limousin au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la nécessité de répondre aux demandes des usagers et interventions qui nécessiteraient l'établissement d'une facture pour des travaux sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement collectif sur les communes où la communauté de communes Porte Océane du Limousin exerce directement ces compétences,
Considérant les propositions de la commission « gestion de la politique de l'eau, développement durable, économie circulaire » du 30 novembre 2023,
Considérant les propositions du bureau communautaire du 4 décembre 2023,

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les propositions de tarifs 2024 pour les compétences eau et assainissement, tels qu'ils figurent au recueil joint à la présente délibération.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- VALIDE les propositions de tarifs 2024 pour les compétences eau et assainissement,
- AUTORISE le président à mener les démarches nécessaires à l'exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Le secrétaire de séance
Raymond VOUZELLAU

A black ink signature of Raymond VOUZELLAU.

RECU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Appels arsign-agr-ree-f-legisite.com

39_00-1001296809440-20231212-2420_002-00



RECUEIL DES TARIFS 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT CCPOL



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-200059400-20231212-2023_282-DE

TARIFS 2024 ABONNEMENTS ET REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

| Communes | EAU POTABLE (TVA 5,5%) | | ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TVA 10%) | |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| | Abonnement €HT | Redevance €HT/m ³ | Abonnement €HT | Redevance €HT/m ³ |
| Saint-Junien | 40,00 € | 1,62 € | 25,00 € | 1,71 € |
| Rochechouart | 40,00 € | 1,62 € | 25,00 € | 1,71 € |
| Saillat sur Vienne | 40,00 € | 1,62 € | 22,00 € | 1,45 € |
| Javerdat | 40,00 € | 1,62 € | 22,00 € | 1,45 € |
| Chaillac sur Vienne | | | 25,00 € | 1,60 € |
| Chéronnac | | | 25,00 € | 1,20 € |
| Les Salles lavauguyon | | | 25,00 € | 1,60 € |
| Oradour sur Glane | | | 60,00 € | 2,40 € |
| Saint-Brice sur Vienne | | | 50,00 € | 1,75 € |
| Saint-Martin de Jussac | | | 25,00 € | 1,30 € |
| Saint-Victurnien | | | 50,00 € | 1,85 € |
| Vayres | | | 25,00 € | 1,60 € |
| Videix | | | 25,00 € | 1,60 € |
| Traitement des matières de vidange | | | | 33,54 € |
| Traitement des lixiviats de décharge | | | | 11,15 € |

TARIFS 2024 DU CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

| | €HT | €TTC |
|--|-----|------|
| Contrôle des branchements à l'assainissement collectif | 95 | 114 |

TARIFS 2024 POUR LE CONTRÔLE DES ASSAINISSEMENTS AUTONOMES (SPANC)

| | |
|---|-----|
| Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées | 250 |
| Contrôle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes | 95 |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

TARIFS 2024 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

| TYPE DE CONSTRUCTIONS | MONTANT DE LA PFAC EN €/M ² DE SURFACE DE PLANCHER |
|-----------------------|---|
| Constructions neuves | 25 |

| TYPE DE CONSTRUCTIONS | MONTANT FORFAITAIRE DE PFAC EN € |
|--------------------------|----------------------------------|
| Constructions existantes | 250 |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

TARIFS 2024 DES BRANCHEMENTS ET TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

| N° | DESIGNATION | UNITE | PRIX €HT |
|----|---|----------------|----------|
| 0a | Forfait études et frais de dossier pour branchement <8ml | U | 198,00 |
| 0b | Plus value études et frais de dossier pour branchement >8ml, par ml supplémentaire | MI | 13,20 |
| 1 | Forfait pour branchement d'eau d'une longueur inférieure ou égale à 8 mètres sans regard, compteur diamètre 15 ou 20 mm | U | 1 275,20 |
| 2 | Forfait pour branchement d'eau d'une longueur inférieure ou égale à 8 mètres sans regard, compteur diamètre 32 ou 40 mm | U | 1 562,10 |
| 3 | Branchements supérieurs à diamètre 40 mm sur bordereau Tranchée | MI | 14,40 |
| 4 | Tranchée exécutée manuellement | MI | 53,70 |
| 4a | Tranchée exécutée à la pelle mécanique (0,6*1,3m) | M ³ | 31,30 |
| 5 | Plus-value pour croisement ou longement d'obstacles | U | 58,70 |
| 6 | Enlèvement des terres impropres | M ³ | 9,90 |
| 7 | Démolition de trottoir | M ² | 35,30 |
| 8 | Réfection de chaussée ou de trottoir | M ² | 33,30 |
| 9 | Fourniture de matériaux pour enrobage et remblaiement 3/8, 0/31,5 (mise en œuvre et compactage) | M ³ | 46,90 |
| 10 | Fourniture et mise en œuvre de béton | M ³ | 238,40 |
| 11 | Préparation et installation de chantier | U | 127,00 |
| 12 | Tarif horaire main d'œuvre | H | 53,20 |
| 13 | Compteur diamètre 15 mm, classe C, fourniture et pose | U | 124,50 |
| 14 | Compteur diamètre 20 mm, classe C, fourniture et pose | U | 131,10 |
| 15 | Compteur diamètre 25 mm, classe C, fourniture et pose | U | 249,00 |
| 16 | Compteur diamètre 30 mm, classe C, fourniture et pose | U | 272,60 |
| 17 | Compteur diamètre 40 mm, classe C, fourniture et pose | U | 407,80 |
| 18 | Compteur diamètre 15 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose | U | 153,50 |
| 19 | Compteur diamètre 20 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose | U | 184,10 |
| 20 | Compteur diamètre 25 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose | U | 350,10 |
| 21 | Compteur diamètre 30 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose | U | 371,80 |
| 22 | Compteur diamètre 40 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose | U | 536,00 |
| 23 | Compteur diamètre 60 mm avec vanne et bride, classe C, fourniture et pose | U | 1 871,40 |
| 24 | Compteur diamètre 80 mm avec vanne et bride, classe C, fourniture et pose | U | 2 380,20 |
| 25 | Compteur diamètre 100 mm avec vanne et bride, classe C, fourniture et pose | U | 2 959,40 |
| 26 | Compteur WOLTEX, WOLTMAN diamètre 60 mm avec vanne et bride, classe B, fourniture et pose | U | 992,60 |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-Inspire.com

99_DE-087-200059400-20231212-2023_282-DE

| | | | |
|-----|--|----|----------|
| 27 | Compteur WOLTEX, WOLTMAN diamètre 80 mm avec vanne et bride, classe B, fourniture et pose | U | 1 075,60 |
| 28 | Compteur WOLTEX, WOLTMAN diamètre 100 mm avec vanne et bride, classe B, fourniture et pose | U | 1 279,40 |
| 29 | Regard pour compteur d'eau diamètre < 40 mm (fourniture et pose) | U | 198,60 |
| 30 | Regard pour compteur d'eau diamètre > 40 mm (fourniture et pose) | U | 431,40 |
| 30a | Borne pour compteur d'eau sur trottoir | U | 247,20 |
| 30b | Regard pour compteur d'eau isolant 3t5 | U | 303,20 |
| 30c | Regard pour compteur d'eau isolant 12t5 | U | 366,70 |
| 31 | Tube fonte standard DN 60 (fourniture et pose + grillage avertisseur) | MI | 28,80 |
| 32 | Tube fonte standard DN 80 (fourniture et pose + grillage avertisseur) | MI | 36,20 |
| 33 | Tube fonte standard DN 100 (fourniture et pose + grillage avertisseur) | MI | 55,80 |
| 34 | Tube fonte standard DN 125 (fourniture et pose + grillage avertisseur) | MI | 54,20 |
| 35 | Tube fonte standard DN 150 (fourniture et pose + grillage avertisseur) | MI | 59,60 |
| 36 | Tube PEHD 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), PE diamètre 25 | MI | 5,40 |
| 37 | Tube PEHD 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), PE diamètre 32 | MI | 9,00 |
| 38 | Tube PEHD 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), PE ou PVC diamètre 40 | MI | 11,00 |
| 39 | Tube PEHD 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), PE diamètre 50 | MI | 12,80 |
| 40 | Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 63 | MI | 14,90 |
| 41 | Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 75 | MI | 14,90 |
| 42 | Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 90 | MI | 23,50 |
| 43 | Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 110 | MI | 27,10 |
| 44 | Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 125 | MI | 36,20 |
| 45 | Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 140 | MI | 39,80 |
| 46 | Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 160 | MI | 41,50 |
| 47 | Poteau d'incendie, diamètre 100, fourniture et pose sans le raccordement | U | 2 889,10 |
| 48 | Ventouse simple 40/60 avec regard, fourniture et pose sans le raccordement | U | 963,60 |
| 49 | Prise en charge Fonte ou PVC, y compris perçage, fourniture et pose avec collier PEC, robinet bronze joints et boulonnerie diamètre 20 | U | 319,40 |
| 50 | Prise en charge Fonte ou PVC, y compris perçage, fourniture et pose avec collier PEC, robinet bronze joints et boulonnerie diamètre 30 | U | 362,70 |
| 51 | Prise en charge Fonte ou PVC, y compris perçage, fourniture et pose avec collier PEC, robinet bronze joints et boulonnerie diamètre 40 | U | 413,30 |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-lesprie.com

| | | | |
|----|---|---|--------|
| 52 | Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 40 | U | 290,70 |
| 53 | Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60 | U | 360,90 |
| 54 | Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80 | U | 438,60 |
| 55 | Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100 | U | 516,20 |
| 56 | Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125 | U | 736,30 |
| 57 | Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150 | U | 884,20 |
| 58 | Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60 | U | 119,20 |
| 59 | Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80 | U | 124,50 |
| 60 | Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100 | U | 157,10 |
| 61 | Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125 | U | 193,20 |
| 62 | Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150 | U | 238,30 |
| 63 | Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 50, DN 40 | U | 61,40 |
| 64 | Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 63, 75, DN 60 | U | 74,10 |
| 65 | Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 90, DN 80 | U | 88,40 |
| 66 | Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 110, DN 100 | U | 113,40 |
| 67 | Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 140, DN 125 | U | 133,60 |
| 68 | Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 160, DN 150 | U | 147,90 |
| 69 | Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60 | U | 119,20 |
| 70 | Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80 | U | 178,70 |
| 71 | Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100 | U | 193,20 |
| 72 | Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125 | U | 220,20 |
| 73 | Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150 | U | 252,80 |
| 74 | Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 50 | U | 46,90 |
| 75 | Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 63.75 | U | 56,00 |
| 76 | Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 90 | U | 86,60 |
| 77 | Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 110 | U | 104,70 |
| 78 | Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 140 | U | 108,40 |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

| | | | |
|-----|--|---|--------|
| 79 | Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 160 | U | 147,90 |
| 80 | Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60 | U | 147,90 |
| 81 | Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80 | U | 267,00 |
| 82 | Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100 | U | 326,60 |
| 83 | Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125 | U | 386,10 |
| 84 | Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150 | U | 445,70 |
| 85 | Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 63.75, DN 60 | U | 74,10 |
| 86 | Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 90, DN 80 | U | 113,40 |
| 87 | Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 110, DN 100 | U | 112,00 |
| 88 | Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 140, DN 125 | U | 124,50 |
| 89 | Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 160, DN 150 | U | 137,20 |
| 90 | Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60 | U | 178,70 |
| 91 | Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80 | U | 238,30 |
| 92 | Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100 | U | 333,90 |
| 93 | Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125 | U | 386,10 |
| 94 | Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150 | U | 416,90 |
| 95 | Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 63.75, DN 60 | U | 115,60 |
| 96 | Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 90, DN 80 | U | 151,70 |
| 97 | Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 110, DN 100 | U | 178,70 |
| 98 | Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 140, DN 125 | U | 238,30 |
| 99 | Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 160, DN 150 | U | 297,80 |
| 100 | Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60.dn 40 | U | 74,10 |
| 101 | Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80.dn 60 | U | 88,40 |
| 102 | Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100.dn 80 | U | 104,70 |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

| | | | |
|-----|---|------|--------|
| 103 | Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125.dn 100 | U | 124,50 |
| 104 | Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150.dn 125 | U | 178,70 |
| 105 | BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60 | U | 59,60 |
| 106 | BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80 | U | 74,10 |
| 107 | BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100 | U | 83,00 |
| 108 | BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125 | U | 104,70 |
| 109 | BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150 | U | 119,20 |
| 110 | Raccord laiton à serrage extérieur pour PE ou PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 25 | U | 27,10 |
| 111 | Raccord laiton à serrage extérieur pour PE ou PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 32 | U | 38,00 |
| 112 | Raccord laiton à serrage extérieur pour PE ou PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 40 | U | 52,40 |
| 113 | Raccord laiton à serrage extérieur pour PE ou PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 50 | U | 72,30 |
| 114 | Bouche à clé série lourde avec Tube et Tabernacle | U | 135,40 |
| 115 | Utilisation Brise Roche Hydraulique | jour | 500,00 |
| 116 | Mesure du débit et de la pression d'un poteau incendie | U | 50,00 |

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2023

Application agréée F. Ingalta.com

TARIFS 2024 DES BRANCHEMENTS ET TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

| N° | DESIGNATION | UNITE | PRIX €HT |
|----|---|----------------|----------|
| 0a | Forfait études et frais de dossier pour branchement <8ml | U | 198,00 |
| 0b | Plus value études et frais de dossier pour branchement >8ml, par ml supplémentaire | MI | 13,20 |
| 1 | Tranchée exécutée à la pelle mécanique (0,6*1,3m) | M ³ | 31,30 |
| 2 | Tranchée exécutée manuellement | M ³ | 103,60 |
| 3 | Plus-value pour croisement d'obstacles | U | 58,70 |
| 4 | Enlèvement des terres impropres | M ³ | 9,90 |
| 5 | Démolition de trottoir | M ² | 35,30 |
| 6 | Réfection de chaussée ou de trottoir | M ² | 33,30 |
| 7 | Fourniture de matériaux pour enrobage et remblaiement 3/8, 0/31.5 (mise en œuvre et compactage) | M ³ | 46,90 |
| 8 | Fourniture et mise en œuvre de béton | M ³ | 238,40 |
| 9 | Préparation et installation de chantier | U | 127,00 |
| 10 | Tarif horaire main d'œuvre | H | 53,20 |
| 11 | Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 125 | MI | 32,20 |
| 12 | Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 160 | MI | 39,40 |
| 13 | Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 200 | MI | 46,50 |
| 14 | Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 250 | MI | 52,40 |
| 15 | Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 315 | MI | 72,30 |
| 16 | Tube béton 135 A, fourniture et pose diamètre 300 | MI | 83,00 |
| 17 | Raccordement sur le collecteur, fourniture et pose | U | 125,20 |
| 18 | Tabouret PVC pour regard de branchement avec couronnement béton et tampon hydraulique, fourniture et pose, diamètre 125/250 | U | 322,00 |
| 19 | Tabouret PVC pour regard de branchement avec couronnement béton et tampon hydraulique, fourniture et pose, diamètre 160/250 | U | 339,80 |
| 20 | Tabouret PVC pour regard de branchement avec couronnement béton et tampon hydraulique, fourniture et pose, diamètre 200/315 | U | 375,60 |
| 21 | Regard de visite béton avec tampon fonte 400 KN (H= 1,5 m), fourniture et pose | U | 1 012,20 |
| 22 | Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 125 | U | 23,50 |
| 23 | Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 160 | U | 28,80 |
| 24 | Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 200 | U | 54,20 |
| 25 | Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 250 | U | 104,70 |
| 26 | Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 315 | U | 164,20 |
| 27 | Coudes pour PVC, fourniture et pose, diamètre 125 | U | 28,80 |
| 28 | Coudes pour PVC, fourniture et pose, diamètre 160 | U | 46,90 |
| 29 | Coudes pour PVC, fourniture et pose, diamètre 200 | U | 83,00 |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-Inspalte.com

8- PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- le présent formulaire dûment complété, daté et signé.
- un plan de situation de la parcelle
- un plan de masse sur base cadastrale du projet de l'installation précisant :
 - l'habitation,
 - la sortie des eaux usées de l'habitation,
 - le prétraitement et la ventilation associée,
 - le traitement,
 - le cas échéant le rejet des eaux traitées,
 - les arbres, arbustes, haies, jardin potager,
 - les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasse, allées,...),
 - les voies de passage de véhicules,
 - les bâtiments annexes (garage, piscine...),
 - les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle,
 - les cours d'eau, fossé, mare...,
 - le système d'évacuation des eaux de pluie,
- un plan en coupe de la filière et de l'habitation
- un plan intérieur de la construction projetée ou existante, précisant l'usage de chaque pièce
- si utilisation d'un dispositif agréementé : une fiche technique du dispositif
- si une étude de définition de filière ou une étude de sol a été réalisée, joindre une copie du rapport.

A RETOURNER EN 3 EXEMPLAIRES A :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN

1 AVENUE VOLTAIRE – BP 58

87 202 SAINT-JUNIEN CEDEX

Pour tout renseignement contacter le :

SPANC

Tél : 05.55.71.78.78 – Fax : 05.55.71.78.77



SPANC :
Service Public d'Assainissement Non Collectif

Cadre réservé au Service

N° DOSSIER : NC

Cadre réservé à la mairie

N° DOSSIER :

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1- DEMANDEUR

Nom : Prénom : tél :

Adresse actuelle :

Code Postal : Commune :

Propriétaire du terrain objet de la demande : Oui Non

2- DEFINITION DU PROJET

Nature du projet : construction neuve réhabilitation de l'existant

Adresse d'implantation de la construction :

Code Postal : Commune :

N°parcelle cadastrale : Section :

Si un certificat d'urbanisme ou un permis de construire ont été délivrés, indiquez le n°:

Nom du concepteur : Nom du réalisateur :

Tél : Tél :

Caractéristiques des locaux :

Maison d'habitation individuelle :

Habitation principale Habitation secondaire gîte

Nombre de pièces principales (pièces destinées au séjour ou au sommeil) :

Autres types de locaux :

Magasin Autre :

Nombre de personnes fréquentant l'établissement :

Nature des rejets :

3- CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale du terrain (m²) : Surface disponible pour l'assainissement (m²) :

Nature de la surface disponible (pelouse, friche, cultures, arbres ...) :

Pente du terrain : Faible (5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (>10%)

Nature du sol à 1m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à environ 1m de profondeur à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :

Terre végétale Sable Roche Autres :

Traces d'hydromorphie : Oui Non

Perméabilité en mm/h (test détaillé en annexe) : sondage 1 : sondage 2 : sondage 3 :

Présences d'un puits ou d'un captage d'eau potable à moins de 35m du dispositif de traitement :

Oui Non

Destination des eaux pluviales (le rejet vers la filière d'assainissement est interdit) :

Réseau de surface (fossé, caniveaux...) Infiltration sur la parcelle Autre :

4- DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETE

Dispositif de Prétraitement :

- Fosse toutes eaux Volume :m³
 Bac à graisses Volume :litres
 Préfiltre
 Pompe de relevage
 Ventilation : primaire secondaire

Dispositif de Traitement :

- Terrain perméable (sol à tendance sableuse ou calcaire)
 Tranchées d'épandage Longueur totale de l'épandage :m
Nombre de tranchées :
 Lit filtrant non drainé Surface :m²
 Tertre d'infiltration non drainé Surface :m²
 Terrain imperméable (sol à tendance argileuse)
 Lit filtrant drainé (filtre à sable) à flux horizontal Largeur du front de répartition :m
 Lit filtrant drainé à flux vertical :
 à massif de sable (filtre à sable) Surfacem²
 à massif de zéolithe Surface :m²

Autre : dispositif agréementé (Joindre une fiche technique du dispositif) :

Nom commercial du dispositif : Numéro d'agrément :

Rejets :

- milieu superficiel
 fossé : communal départemental national
 collecteur pluvial
 ruisseau, rivière
 autre :
- infiltration : épandage (longueur :m) puits d'infiltration

5- ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire s'engage :

- à faire réaliser une étude pédologique si le Service Public d'Assainissement Non Collectif le demande,
- à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable,
- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé, notamment l'arrêté du 7 septembre 2009 et le DTU64-1 ou tous textes modifiant ou abrogeant ces documents en vigueur à la date de la demande,
- à prévenir le Service Public d'Assainissement Non Collectif au minimum 24h00 à l'avance, pour qu'il puisse réaliser les deux contrôles de réalisation :
 - contrôle initial : une fois le système de prétraitement mis en eau et le fond de fouilles du système de traitement réalisé,
 - contrôle final : avant le remblaiement de l'ensemble de l'installation,
- à ne poursuivre les travaux qu'après réception de l'avis favorable du contrôle de réalisation initial,
- à payer la redevance de contrôle de conception, d'implantation et de réalisation à l'issue du contrôle de réalisation initial (le montant de cette prestation est fixé par délibération prise par le conseil communautaire de l'année en cours),
- à assurer le bon état de fonctionnement de son installation,
- à prévenir le Service Public d'Assainissement Non Collectif de toutes modifications du projet initial.

Fait à

Le

Signature du demandeur :

6- AVIS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avis favorable Avis favorable sous réserve Avis défavorable

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature de l'agent :

7- AVIS DU MAIRE

Avis favorable Avis favorable sous réserve Avis défavorable Avis favorable sous respect des réserves émises par le SPANC

Observations :

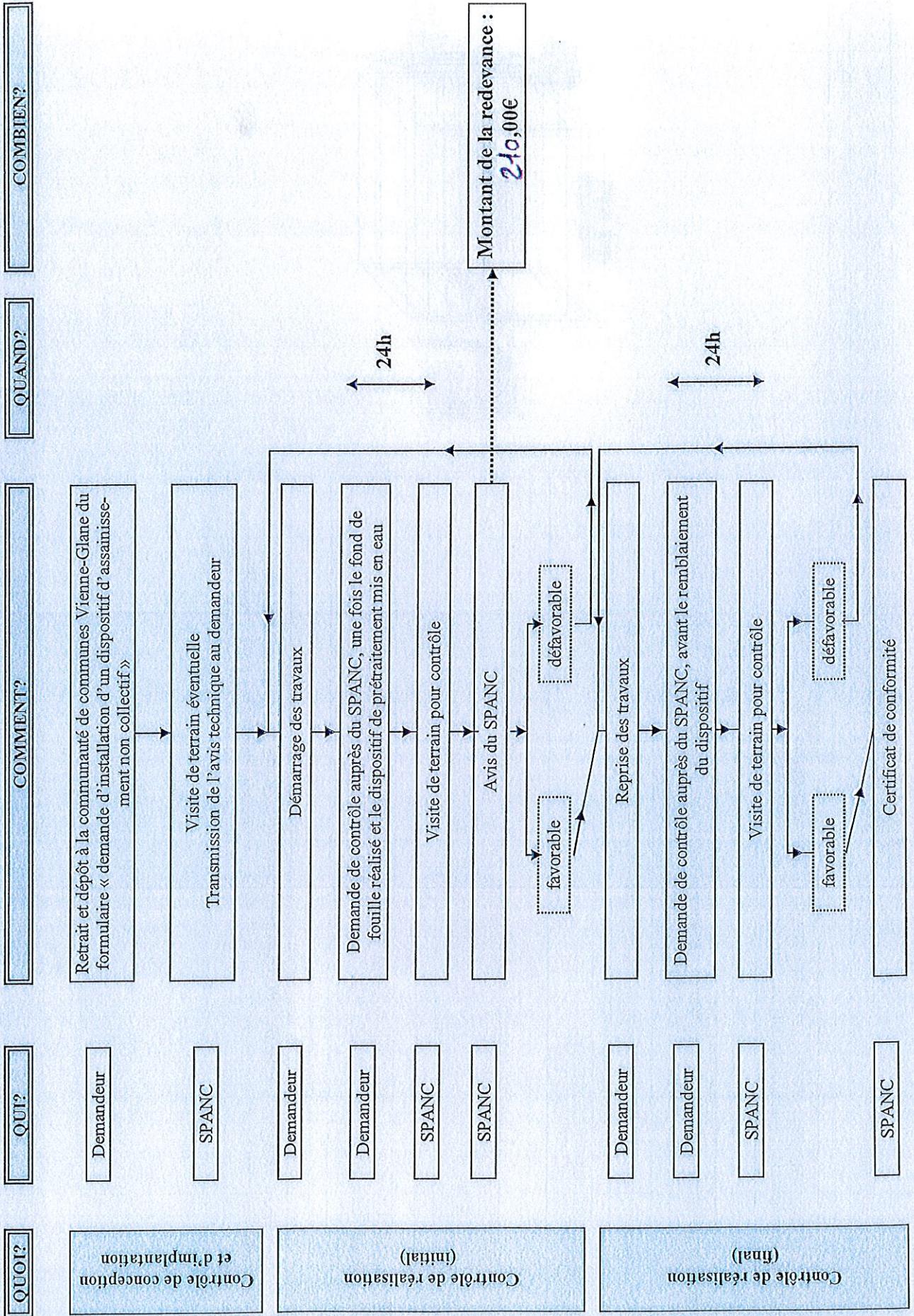
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature du Maire :

**GUIDE POUR LA CONSTRUCTION OU LA REHABILITATION
 D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



TEST DE PERMEABILITE SIMPLIFIE

1) CREUSER 3 TROUS DANS LA ZONE PROJETEE D'IMPLANTATION DE L'ASSAINISSEMENT.
Dimensions des trous : 40cm x 40 cm de côté sur et 50 à 70cm de profondeur.

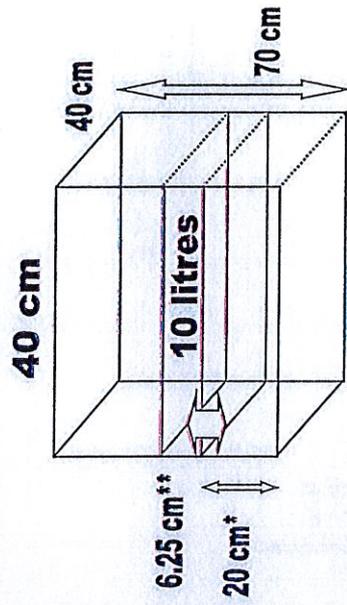
2) RAJOUTER DE L'EAU DANS LE TROU AUSSI SOUVENT QUE NECESSAIRE AFIN DE MAINTENIR LE NIVEAU A PLUS DE 20CM AU DESSUS DU FOND PENDANT 4 HEURES.

3) RAJOUTER 10 LITRES D'EAU.

4) MESURER LE TEMPS D'INFILTRATION DE CES 10 LITRES D'EAU.

Perméabilité en mm/h = $3600 / (0,058 \times \text{temps d'infiltration exprimé en secondes})$

N.B : CE TEST NE PERMET QUE D'ESTIMER LA PERMEABILITE DU SOL DONT LA VALEUR EXACTE DOIT ÊTRE DETERMINEE PAR LA METHODE DITE DE « PORCHET »





**PRESENTATION DES COMPTES
FINANCIERS UNIQUES 2024**

--oOo--

**Budget annexe du
service public d'assainissement non collectif**

B – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 – Les résultats 2024

Le résultat de clôture 2024 est excédentaire de 40 955.82 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 40 955.82 €.

2 – Section de fonctionnement

Recettes

Les recettes correspondent aux titres émis des redevances des usagers pour les contrôles effectués pour 63 820 €.

| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts 2024 | CFU 2024 |
|----------|-------------------------------|----------------------|---------------|
| 70 | Produits des services | 60 000 | 63 820 |
| 74 | Dotations, subventions | | |
| 778 | Produits exceptionnels | | |
| 042 | OP d'ordre | | |
| | TOTAL | | 63 820 |

Dépenses

Les charges à caractère général ne concernent que des frais inhérents à la maintenance du logiciel du service.

Les charges de personnel s'élèvent à 19 939.91 €.

259 € d'admissions en non valeur et 1 400 € d'erreur de facturation.

| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts 2024 | CFU 2024 |
|----------|---|----------------------|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 11 300 | 1 265.27 |
| 012 | Charges de personnel | 20 000 | 19 939.91 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 000 | 259.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 2 000 | 1 400.00 |
| 68 | Dotations aux amortissements | | |
| 042 | OP d'ordre | | |
| | TOTAL | | 22 864.18 |

3 – Section d'investissement

Ressources et dépenses

Aucune recette et aucune dépense n'a été enregistrée sur cet exercice.



Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

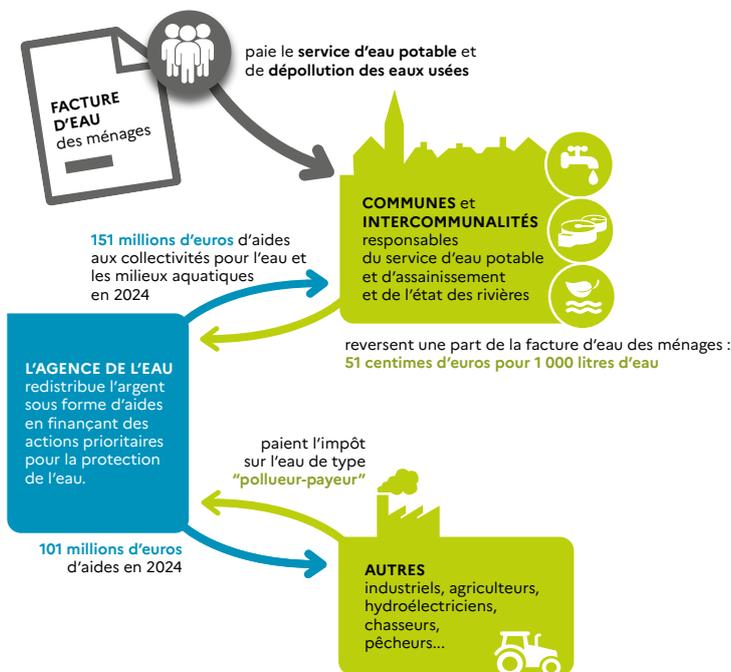
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

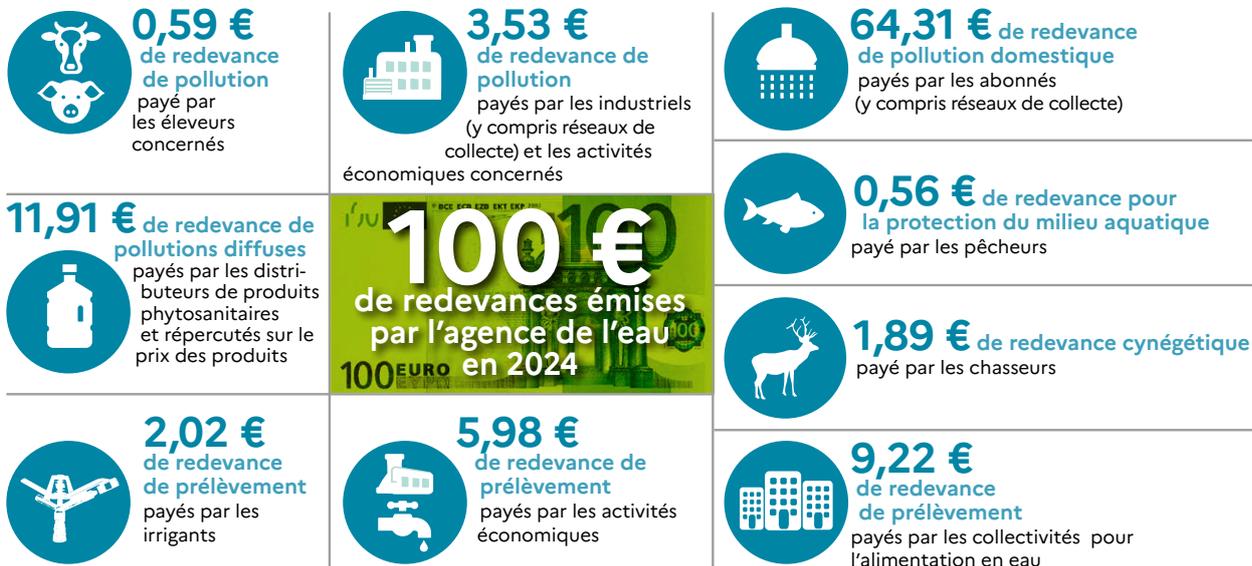
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPM), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



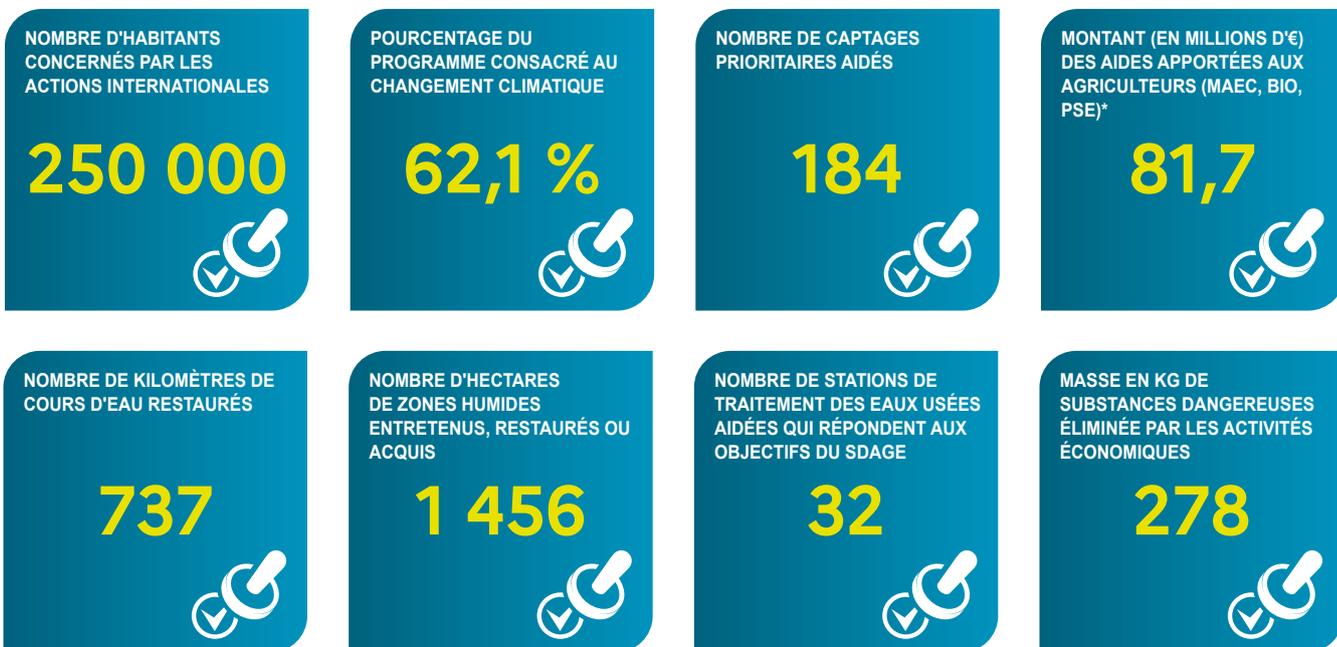
En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

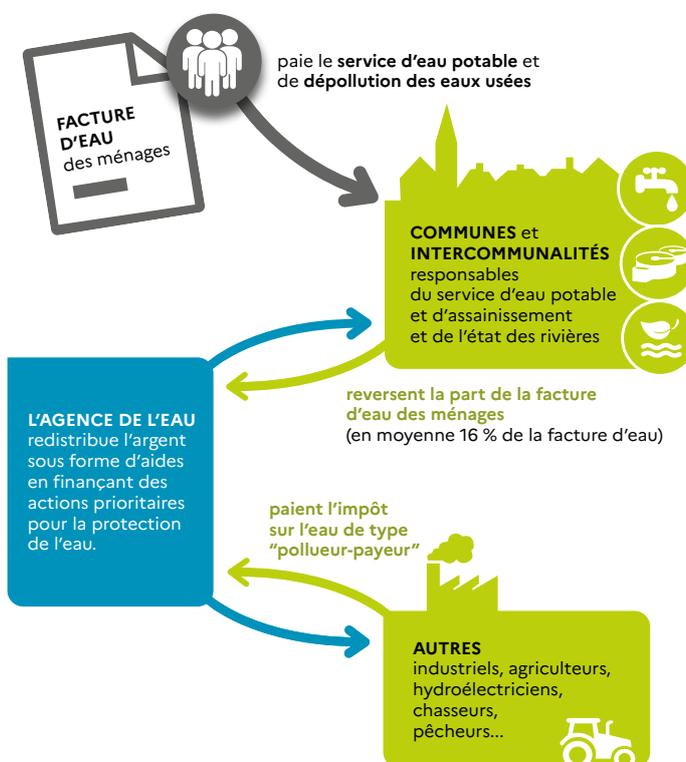
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,90 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024



1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,90 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



11,70 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024



16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau



10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 1119 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

